

DIGITALES ARCHIV

ZBW – Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft
ZBW – Leibniz Information Centre for Economics

Dacheux, Éric; Goujon, Daniel

Book

Vers un nouveau paradigme ancré dans les pratiques d'économie solidaire : le délibéralisme

Provided in Cooperation with:

International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy (CIRIEC), Liège

Reference: Dacheux, Éric/Goujon, Daniel (2019). Vers un nouveau paradigme ancré dans les pratiques d'économie solidaire : le délibéralisme. Liège (Belgium) : CIRIEC International, Université de Liège.

This Version is available at:

<http://hdl.handle.net/11159/3479>

Kontakt/Contact

ZBW – Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft/Leibniz Information Centre for Economics
Düsternbrooker Weg 120
24105 Kiel (Germany)
E-Mail: [rights\[at\]zbw.eu](mailto:rights[at]zbw.eu)
<https://www.zbw.eu/econis-archiv/>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Dieses Dokument darf zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden. Sie dürfen dieses Dokument nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, aufführen, vertreiben oder anderweitig nutzen. Sofern für das Dokument eine Open-Content-Lizenz verwendet wurde, so gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

<https://zbw.eu/econis-archiv/termsfuse>

Terms of use:

This document may be saved and copied for your personal and scholarly purposes. You are not to copy it for public or commercial purposes, to exhibit the document in public, to perform, distribute or otherwise use the document in public. If the document is made available under a Creative Commons Licence you may exercise further usage rights as specified in the licence.



Working Paper

**Vers un nouveau paradigme ancré dans les pratiques
d'économie solidaire : le délibéralisme**

Éric DACHEUX & Daniel GOUJON

CIRIEC No. 2019/16

CIRIEC activities, publications and researches
are realised with the support of

Les activités, publications et recherches du CIRIEC
sont réalisées avec le soutien de



Vers un nouveau paradigme ancré dans les pratiques d'économie solidaire : le délibéralisme^{*}

Éric Dacheux^{**} et Daniel Goujon^{***}

Working paper CIRIEC No. 2019/16

^{*} Paper presented at the 7th *CIRIEC International Research Conference on Social Economy "Social and Solidarity Economy: Moving Towards a New Economic System"*, Bucharest (Romania), 6-9 June 2019.

^{**} Professeur des universités, membre du groupe « communication, innovation sociale et ESS », EA4647, Université Clermont Auvergne (France) (Email : Eric.dacheux@uca.fr).

^{***} MCF, science économique, Université de Lyon, UMR-5600 Environnement-Ville-Société, laboratoire ISTHME, Université Jean Monnet (IUT de Roanne) (France) (Email : goujon@univ-st-etienne.fr).

Résumé

L'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît que le modèle de recherche de croissance infinie sur une planète finie n'est plus tenable. Aujourd'hui, de nombreux universitaires étudient de nouvelles voies de recherche. Nous nous situons dans cette perspective alternative comme en témoigne notre dernier livre, consacré à la théorisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) publié en 2017 sous le titre *Principes d'Économie Solidaire*.

La conclusion de notre livre était qu'un changement radical de la représentation actuelle de l'économie est une condition nécessaire pour sortir de l'impasse conceptuelle actuelle.

Notre approche de l'économie – *pour laquelle nous avons inventé le nouveau terme de délibéralisme* – est radicalement différente de la présentation libérale orthodoxe. Elle découle de ce que nous considérons comme un principe de base : la meilleure façon d'allouer les ressources dans une société démocratique ne repose pas sur la "*main invisible*" censée gouverner les marchés, mais plutôt sur un consensus délibératif atteint par toutes les parties concernées. Cette conclusion résulte de l'étude des expériences du secteur de l'ESS.

Pour nous, l'ESS possède quatre caractéristiques :

- La nécessité d'une action politique active et militante en faveur de la solidarité mondiale par opposition à la globalisation économique (Utting, 2017 ; Kawano, 2012).
- Une multitude d'activités économiques qui revitalisent des espaces locaux libérés des mécanismes d'offre et de demande et de la spéculation monétaire (Laville, 2010 ; Monzón et Chaves, 2017).
- Un projet global de société : une utopie porteuse d'espoir à la recherche d'une société plus juste en vue d'élargir la démocratie et de la doter de plus de substance.
- Un nouveau modèle théorique dans une société de la connaissance en construction, qui montre que la meilleure façon de redistribuer les ressources ne repose pas sur le marché mais sur la délibération.

Mots-clés : économie sociale et solidaire, délibéralisme, paradigme, démocratie radicale

JEL Codes : A14

Abstract

The 2030 Agenda for Sustainable Development recognizes that business-as-usual is no longer an option. Today numerous academics are investigating as well as pursuing new research approaches. Our research in this field is summed up in our 2017 work about the principles of Social and Solidarity Economy (SSE) originally published under the French title of *Principes d'Économie Solidaire*.

The conclusion of our book was that a radical change of the current representation of economy was a prerequisite if a way out of the present conceptual impasse was to be explored.

Contrary to orthodox liberal views, our approach to economy – *for which we coined the new deliberalism term* – is radically different. It stems from what we hold as a basic principle: the best way to allocate resources in a democratic society will not rely on the '*Invisible Hand*' purported to govern markets but rather on a deliberative consensus reached by all parties concerned. This conclusion results from the study of the experiments of the SSE sector.

For us SSE comprises four characteristics:

- The need for active political and militant action in favour of worldwide solidarity as opposed to aimless globalisation of the economy (Utting, 2017; Kawano, 2012).
- A host of economic activities revitalising local areas free from the constraints of demand-and-offer mechanisms and monetary speculation (Laville, 2010; Monzón and Chaves, 2017).
- A global project for society as far as the field of economy is concerned: a hope-inspiring utopia in search of a fairer society with a view to broadening democracy and endowing it with more substance.
- A new theoretical template in today's fast developing knowledge-society assuming that the best available way of redistributing resources does not rely on markets but on deliberation.

Keywords: social and solidarity economy, deliberation, paradigm, radical democracy

JEL Codes: A14

Le monde change, mais la science économique évolue peu. Le capitalisme menace la démocratie, mais cette dernière ne parvient plus à le réguler. Ces deux constats sont à l'origine de cette communication qui repose sur une idée simple : pour éviter le pire, il convient de penser simultanément une alternative aux principes économiques préconisés par la science économique orthodoxe¹ (concurrence libre et non faussée et harmonie de marché) et une alternative aux principes économiques effectivement mis en œuvre par le capitalisme (concentration des pouvoirs et domination). Pour le dire autrement, capitalisme et libéralisme sont deux réalités différentes. La vérité du capitalisme est bien éloignée du régime de concurrence pure et parfaite qui lui sert de justification. L'économie capitaliste se caractérise davantage par la présence d'oligopoles (dans le secteur de la téléphonie mobile par exemple) voire de monopoles (Microsoft) faisant primer leurs intérêts que par la confrontation d'une multitude d'acteurs de petite taille assujettis aux arbitrages de marché. Néanmoins, la concurrence reste au cœur de ce que L. Boltanski et L. Thévenot (1991) appellent « le régime de justification » de la cité marchande². Ce régime de justification soutient le régime de vérité du capitalisme qui en est pourtant bien éloigné. Notre emploi du terme « régime de vérité » est différent de celui de M. Foucault³. Pour nous, cette expression

¹ Nous appelons science économique orthodoxe celle, très complexe et diversifiée, qui domine dans le monde académique en termes de postes et de publications. Elle combine principes libéraux classiques (intérêt individuel, autorégulation de marché ...), approche néoclassique marginaliste (valeur utilité, calcul à la marge, optimum parétien, équilibre général ...) et synthèse néoclassique de l'approche keynésienne.

² Ces deux auteurs ont, en effet, identifié six régimes de justification, c'est-à-dire, six types d'argumentation se référant à un principe supérieur commun : la tradition pour la cité domestique, l'efficacité pour la cité industrielle, l'intérêt pour la cité marchande, etc. Cette nécessité de l'homme vivant en communauté de se référer publiquement à un principe supérieur de justice ne signifie pas que les acteurs soient sincères (le mensonge est une réalité sociale), mais montre que les individus d'une société ne peuvent pas vivre ensemble si celle-ci n'affiche pas des principes de justice. Réciproquement, se justifier publiquement ne signifie pas que la société soit juste, mais que le pouvoir dominant doit souvent, pour se maintenir, faire référence à un principe commun de justice. En clair, le capitalisme ne peut se passer du principe de concurrence libre et non faussée pour perdurer, principe qui est donc, à la fois, un prétexte (ce n'est pas la vérité), mais aussi une contrainte (code de la concurrence dans l'UE).

³ Pour M. Foucault (2012), un régime de vérité est constitué par un système de règles épistémiques et par des dispositifs de pouvoir par lequel le système s'incarne. Il s'agit de l'ensemble des procédures économiques, politiques et symboliques par lesquelles sont établies, à une époque donnée, non pas la vérité, mais ce qui est admis comme vrai. Dans le domaine économique, le capitalisme impose sa manière de concevoir la réalité économique.

renvoie à deux aspects distincts, mais étroitement liés : la tentative d'imposer une seule et unique vision de la réalité (l'économie est capitaliste) et l'écart entre la pratique (un système aux logiques pathologiques) et la théorie censée justifier cette pratique (un régime concurrentiel vertueux).

Ainsi, construire une alternative au capitalisme c'est, tout d'abord, combattre son régime de vérité en révélant les impasses qu'il engendre et en visibilisant les alternatives qu'il nie. C'est ce que nous avons fait dans un travail précédent qui nous a conduit à mettre en lumière les principes d'économie solidaires mis en œuvre sur le terrain par les initiatives solidaires (Dacheux, Goujon, 2017). On peut considérer ces principes d'économie solidaire comme le régime de vérité d'une économie démocratique se constituant en réponse aux impasses les plus patentes du capitalisme. On ne peut en rester là si l'on conçoit l'économie solidaire non pas comme un accompagnement du capitalisme mais comme réelle alternative. Il convient donc de compléter ce nouveau régime de vérité solidaire par l'élaboration d'un nouveau régime de justification. C'est l'objet de ce texte. Partant du constat que le paradigme libéral tire sa force de l'articulation d'une théorie politique (la démocratie libérale), d'une pensée économique (la théorie du marché autorégulateur) et d'une vision symbolique (la pensée des Lumières) nous proposons d'élaborer un régime de justification de la société solidaire, le délibéralisme, articulant lui aussi ces trois dimensions.

1. Le délibéralisme : une approche évaluative de l'économie

Pour nous toute société démocratique doit être comprise comme étant « un ensemble des ensemble » (Braudel, 1981), à savoir une articulation conflictuelle entre trois ordres : le politique, l'économique et le symbolique. Ainsi, en partant de la distinction de C. Lefort (1986) entre le politique (l'élaboration de la norme) et la politique (la lutte pour le pouvoir), nous distinguons le symbolique (la circulation du croire) de la symbolique (l'utilisation des symboles) et l'économique (la valorisation des ressources) de l'économie (la valorisation monétaire des ressources). L'économie est donc définie, dans notre approche théorique, comme étant la sphère de la valorisation monétaire. Cette définition de l'économie (les échanges monétaires) est minoritaire, mais pas isolée. Par exemple, B. Schmitt (1984) ou des membres de l'école de la régulation comme F. Lordon et A. Orléan (2006),

La diversité économique est niée, l'économie domestique, l'économie publique, l'économie sociale ... sont invisibilisées.

font également de la monnaie, le critère d'existence de l'économie⁴. De plus, l'ordre économique étant en interaction avec le politique et le symbolique, la science économique ne peut plus être une simple science du calcul des préférences d'individus rationnels, mais bien plus une science sociale cherchant à contribuer à la réflexivité d'une société ouverte et complexe. Une telle conceptualisation permet également de rappeler que le mode de régulation spécifique de la démocratie n'est pas la concurrence, mais la délibération dans l'espace public. Ainsi, on ne peut pas séparer *a priori* le mode de régulation politique d'une société de son mode de régulation économique. Le type de société (autoritaire, théocratique, démocratique, etc.) influe sur le régime de justification des règles du jeu économique : dans une société théocratique, les lois économiques sont censées obéir à Dieu ; dans une société démocratique, elles sont censées être le fruit d'une délibération dans l'espace public. Dans la droite ligne de ce qui précède, le délibéralisme, dans sa dimension économique, revendique deux sources d'inspiration : les critiques hétérodoxes de l'économie de marché (1.1.) et les initiatives solidaires (1.2.).

1.1. Une approche évaluative de l'économie

Dans une approche hétérodoxe, les lois économiques ne sont pas le fruit de la naturalité des marchés : « *L'ordre économique est moins le résultat d'une nature des hommes et des choses considérées comme peu modifiable que l'œuvre d'activités et de choix délibérés* » (F. Perroux, cité par J. Perrin, 2010, p. 5). Nous nous inscrivons dans la perspective esquissée par F. Perroux, en précisant toutefois que s'intéresser aux intentions des acteurs ce n'est pas forcément postuler un sujet totalement autonome, maître de lui-même, agissant à sa guise. Autrement dit, il n'y a pas de lois économiques universelles régissant un milieu naturel qui serait le marché, mais des rapports de forces sociaux qui construisent des normes économiques fluctuantes et évolutives. Dans cette perspective institutionnaliste (au sens où A. Caillé entend ce terme⁵), le fonctionnement économique peut être analysé comme la

⁴ Cette valorisation monétaire ne passe pas forcément par l'utilisation de la monnaie officielle. Un SEL ou une monnaie sociale font, pour nous, pleinement partie de ce que nous appelons l'économie.

⁵ Dans ce texte le terme institutionnaliste ne renvoie pas aux travaux de T. Weblen ou O. North, mais à la définition donnée par A. Caillé (2008) : « *Toutes les écoles non orthodoxes en économie, ou presque, peuvent être dites institutionnalistes, au moins si l'on entend l'institutionnalisme en un sens suffisamment large et pas trop déterminé (ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de néo-institutionnalisme étant un segment de cette vaste école institutionnaliste)* » p. 38.

résultante pas toujours souhaitée⁶, d'évaluations, parfois contradictoires, produites par différents acteurs. C'est ce que nous appelons l'approche évaluative de l'économie. Le terme « évaluatif » doit être entendu dans ses deux sens. D'une part, la taille de l'économie et son importance dans la société dépendent de l'évaluation des acteurs (du choix d'étendre ou de restreindre la monétisation aux différentes activités). D'autre part, plus fondamentalement, les choix économiques, comme les choix politiques ou symboliques reposent sur des valeurs. En effet, contrairement à une approche philosophique soutenue par J. Habermas, J. Rawls ou J. Proudhon, qui fonde la démocratie sur le débat portant sur la justice, nous considérons, avec D. Graeber et J. Dewey, que le débat démocratique fondamental porte sur la valeur, c'est-à-dire sur ce qui vaut d'être vécu collectivement⁷. La liberté, dit D. Graeber (2001), n'est pas celle d'accumuler de la richesse, mais celle de déterminer individuellement et collectivement ce qui vaut la peine d'être vécu⁸. Autrement dit, de décider ce qu'est la valeur, de définir « ce à quoi nous tenons »⁹. Nous proposons donc une approche intégrative de la valeur définie comme « *un jugement de valeur socialement déterminé et se déroulant dans un contexte donné à un moment donné* » (Perrin, 2010, p. 12). La valeur économique, comme la valeur politique ou symbolique, est donc sociale et intersubjective. Elle peut être le fruit d'une délibération mettant en jeu la raison, mais aussi comme l'indique P. Livet (2001), notre sensibilité affective. Ainsi, à la différence des principaux courants économiques, notre approche évaluative de l'économie ne postule pas la rareté des biens et des ressources. Dans notre société de consommation de masse, la rareté n'est pas liée à une insuffisance naturelle, indépassable, mais résulte bien des choix faits dans l'affectation des ressources productives. Dans une société pleinement démocratique, la valeur n'est pas une donnée

⁶ Toute action échappe à la volonté de son auteur en entrant dans le jeu des inter-rétroactions du milieu où elle intervient (Morin, 2006).

⁷ Après avoir rappelé trois grandes approches de la valeur : sociologique (ce qui est bon, juste désirable), économique (le degré de désir des objets) et linguistique (les différences significatives), D. Graeber propose une synthèse de cette notion “*What is that makes life worth living*” (p. 88).

⁸ “The most important political struggles in any society [...] will always be over how value itself is to be defined” (p. 115).

⁹ Pour reprendre le titre de l'introduction à la théorie de la valeur chez Dewey « Ce à quoi nous tenons ? Dewey et la formation des valeurs » (Bidet, Quéré, Truc, 2011). Nous voulons ainsi souligner la grande convergence de vue entre le philosophe pragmatique et l'anthropologue anarchiste. D. Graeber, dans son remarquable travail de synthèse, ne cite pas J. Dewey dans sa bibliographie. Pourtant, par des chemins différents, il s'accorde avec ce dernier sur le fait que la détermination de la valeur est, en démocratie, le processus politique central.

objective découlant d'un état de rareté, mais une construction sociale intersubjective née de la délibération des acteurs. Cette approche évaluative tirée des théories hétérodoxes est complétée par une étude empirique des pratiques économiques alternatives.

1.2. Les initiatives solidaires : la délibération source d'une intelligence collective

À l'image d'A. Smith qui conceptualise un nouveau paradigme économique en se basant sur l'étude empirique d'une organisation du travail qui était très minoritaire à l'époque (la manufacture d'épingles), nous cherchons à construire un nouveau régime de justification en nous appuyant sur l'analyse des initiatives solidaires. Ces dernières sont des expérimentations économiques citoyennes visant à tester des manières d'épargner, de produire, consommer ou gérer la monnaie qui échappent à la logique capitaliste. Ces initiatives solidaires nous ont permis d'identifier de nouveaux principes économiques, des principes d'économie solidaire (Dacheux, Goujon, 2017). Ces principes montrent que la sortie des trois crises (économique, politique et écologique) engendrées par l'avènement d'une société de marché ne passe pas forcément par un retour à un autoritarisme xénophobe qui se fait jour dans plusieurs pays de l'UE. Une société post-capitaliste, plus démocratique, solidaire et écologique est en gestation au sein même de nos sociétés malades du capitalisme. Les initiatives solidaires sont donc des utopies en actes proposant des principes économiques alternatifs : favoriser l'usage plutôt que la possession dans l'habitat participatif par exemple, organiser les échanges hors marché dans des circuits de proximité comme le proposent les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) agricoles ou culturelles, réconcilier travail d'exécution et de conception comme le font les Fab Lab¹⁰... Mais, ces initiatives sont aussi des expérimentations qui permettent de concevoir un nouveau paradigme économique. En effet, au-delà de leur extraordinaire diversité, ces initiatives solidaires ont un point commun : la délibération. Participatives ou représentatives, cherchant le consensus ou décidant à la majorité simple, elles créent des espaces civils de débat où les différents acteurs se rencontrent pour concevoir ensemble l'activité économique. Dans cette perspective, ce que nous nommons le délibéralisme est une radicalisation théorique de cette constatation empirique : le mode de régulation de

¹⁰ Un Fab Lab est une appellation française issue de la contraction de l'anglais « fabrication laboratory ». C'est un lieu qui met à disposition du public des d'outils (souvent numériques) permettant par un apprentissage réciproque la fabrication de prototypes innovants et/ou d'objets du quotidien.

l'économie n'est pas la main invisible (courant libéral) ou l'autopoïèse du système (courant néo-libéral), mais la délibération dans l'espace public¹¹. Dès lors comme le montre le tableau N° 1, le délibéralisme remet en cause de manière radicale la manière de penser les questions économiques clés et ouvre des pistes autres que la poursuite indéfinie d'une croissance infinie sur une planète finie.

**Tableau N° 1 - Le délibéralisme : une lecture alternative
des concepts clés de l'économie**

Concept	(néo-)libéralisme	Délibéralisme
Économie	La sphère, potentiellement illimitée, des échanges	La sphère des échanges monétaires
Capitalisme	L'économie de la modernité	Un système pathologique qui domine l'économie plurielle et menace la démocratie.
Problème central	La rareté des ressources face à l'infinité des besoins	L'organisation de l'intelligence collective
Solution centrale	La croissance	La démocratie radicale
Marché	Un système autorégulateur de l'activité humaine	Une construction théorique qui nous éloigne de la compréhension complexe des rapports entre les acteurs.
Valeur	L'utilité (théorie subjective de la valeur)	Une construction sociale intersubjective fruit d'un processus délibératif
Prix	Déterminé en concurrence par la confrontation de l'offre et de la demande	Issu d'une délibération dans des espaces publics de proximité
Monnaie	Un outil au service de l'État ayant une action de court terme sur l'activité économique, mais débouchant à long terme sur l'inflation et la spoliation des individus.	La monnaie est active. C'est un système de comptabilité sociale qui témoigne de la confiance d'une société en elle-même. Cependant, la monnaie est ambiguë : c'est un facteur de cohérence et de solidarité d'une communauté et simultanément un facteur qui détruit le lien social.

¹¹ Comme toute démocratie, la démocratie délibérative renferme en son sein les possibilités de sa propre destruction. La délibération peut conduire au populisme, au renforcement de la logique capitaliste ou à l'exclusion des minorités. Cependant, dans la mesure où notre approche vise à maintenir la conflictualité et non pas à rechercher l'unité, elle réduit fortement ce danger (cf. 2.2.).

2. Le délibéralisme : une conception radicale de la démocratie

En tant que théorie renouvelée de la démocratie, le délibéralisme s'ancre dans une perspective de démocratie radicale mise en lumière par J. Dewey : un effort continu vers l'émancipation de chacun par la contribution de tous. C'est en délibérant collectivement que les citoyens constituent un public qui va résoudre les problèmes rencontrés. Cette délibération collective n'est pas considérée comme un échange rationnel construisant le consensus. C'est, au contraire, une communication politique qui vise à construire des désaccords féconds. Ainsi définie, la délibération est, d'ores et déjà, très ancrée dans nos sociétés : sur le plan économique, elle est présente dans les initiatives solidaires. Sur le plan politique, elle irrigue la vie associative et se trouve convoquée quand le torchon brûle entre les citoyens et leurs représentants¹². Sur le plan symbolique, elle est au cœur des débats scientifiques et alimente l'utopie. La démocratie délibérative ne consiste donc pas à faire table rase du passé, mais à généraliser certaines pratiques contemporaines. Ainsi définie, cette démocratie délibérative trouve ses racines dans deux terrains : la critique du libéralisme politique (2.1.) et les théories de la démocratie radicale (2.2.)

2.1. Les critiques du libéralisme politique : pour une approche renouvelée de la démocratie

L'une des forces de la doctrine libérale est sa diversité. Les sources théoriques (Kant, Montesquieu, Constant, Smith, Mill) sont si nombreuses que l'on peut se réclamer du libéralisme aussi bien pour justifier l'État de droit que l'absence d'État (anarcho-capitalisme), soutenir, dans le sillage de B. Constant, que la démocratie moderne se doit d'être nécessairement représentative afin de faire coïncider la généralisation nécessaire à la production de la loi et la défense des particularismes ou, au contraire, soutenir, dans la lignée d'A. de Tocqueville, que le meilleur moyen de lutter contre le « despotisme démocratique » est de développer la démocratie participative en généralisant les associations de citoyens. L'autre force du libéralisme repose, au contraire, sur son noyau central, son *credo* qui est devenu celui de la culture occidentale actuelle « *Chaque individu est, par nature, libre et égal à tout autre. Aucune différence essentielle, aucune hiérarchie entre les individus ne vient justifier une domination de certains sur d'autres* » (Manin, 1985, p. 74). Ce *credo* est à la

¹² On le voit avec le « dialogue européen » lancé, en 2017, par les institutions européennes pour tenter de combler le fossé qui se creuse entre les citoyens et l'UE. On le voit également avec l'instauration d'un débat public national par le président E. Macron, pour essayer, en 2019, de sortir de la crise provoquée par le mouvement des gilets jaunes.

source de la Déclaration universelle des droits de l'homme et se retrouve dans les théories contemporaines qui cherchent à dépasser le libéralisme politique. Ce *credo* est essentiel, car, à l'opposé d'une conception élitiste de la démocratie, il implique que le pouvoir politique ne peut imposer légitimement de règles que si ses règles procèdent de la volonté de tous. Ce n'est pas une élite éclairée qui doit imposer ses choix, mais les citoyens qui doivent eux-mêmes définir les lois qui les gouvernent. Comment ? Dans l'idéal libéral tel qu'exprimé par I. Berlin (1969), toutes les idées sont équivalentes et doivent être respectées. Dans ces conditions, la tolérance consiste à ne pas défendre publiquement ses idées comme étant supérieures aux autres. Dans une telle vision, l'État doit être neutre. Il ne doit pas promouvoir de valeurs particulières, mais, par sa neutralité même, garantir un consensus minimal favorisant la gestion et la cohabitation de conceptions différentes. Les débats deviennent alors essentiellement une affaire privée et la volonté populaire n'est que l'agrégation des préférences individuelles qui se sont formées au sein de la sphère privée. L'espace public est, dans cette perspective, le lieu de la publicisation du résultat de l'agrégation des opinions individuelles. Cette conception libérale de la démocratie permet théoriquement de conjuguer liberté individuelle et règles collectives. Elle permet de revenir à l'idée émancipatrice faisant de la démocratie un régime politique désirable : l'auto gouvernement des citoyens. Cependant, cette vision libérale de la démocratie réduite à son *credo* principal, souffre d'au moins deux maux. Le premier, est de proposer une vision de l'espace public qui bannit le débat public, facteur de conflit entre conceptions différentes de l'intérêt général, au nom d'une neutralité seule à même de garantir le maintien de la pluralité des points de vue. Pourtant, à l'évidence, nos démocraties sont caractérisées par l'existence de débats publics contradictoires. Le second est de légitimer la règle collective par l'unanimité (la volonté du peuple), alors que, dans les faits, le principe de décision est le principe majoritaire, entraînant, comme le signale B. Manin (1985), un déficit théorique fort : comment concilier le principe de décision (la majorité) et le principe de légitimité (l'unanimité) ?

Sur le plan théorique cette vision libérale repose sur un présupposé anthropologique : la société est composée d'individus rationnels qui se déterminent librement, le lien social est donc un lien contractuel. Or cette conception atomiste de l'individu s'oppose à une conception holiste selon laquelle l'individu appartient à une communauté qui détermine en partie son comportement¹³. Cette conception holiste est défendue, entre autres, par

¹³ Bien entendu, cette présentation est schématique, puisque la diversité des positions libérales est telle que l'on peut avoir une approche libérale considérant l'appartenance

l'approche communautarienne. P. de Lara résume ainsi l'argument communautarien : « *il n'y a pas d'individu sans communauté et la communauté (ou les communautés) sont irréductibles à des institutions basées sur un contrat* » (Lara, 1997, p. 42). Une deuxième critique communautarienne porte sur la prédominance donnée aux libertés négatives. Ces libertés dit J. Dewey ne sont pas émancipatrices : « *Aucun homme ni aucun esprit n'ont jamais été émancipés par le simple fait d'être laissé en paix* » (2008, p. 265). En effet, pour le philosophe américain, le moteur de l'action humaine est l'habitude. Or laisser chacun à ses habitudes ne permet pas de résoudre les problèmes qui ne manquent pas de se produire, nous y reviendrons. En réalité, soutient C. Taylor, la liberté essentielle est celle de participer à la vie démocratique (la liberté positive de I. Berlin). Elle forme, comme le relève aussi P. Ricoeur dans sa préface au livre de H. Arendt, *La condition de l'homme moderne*, la forme la plus élevée de la liberté humaine, elle est l'expression même de cette liberté : « *En fait, la délibération des hommes sur ce qui doit s'imposer à tous est une part essentielle de l'exercice de la liberté. [...] Une société dans laquelle cette délibération [sur les problèmes fondamentaux] serait publique et où chacun serait impliqué réaliserait une liberté qui ne saurait exister dans un autre contexte ni sous une autre forme* » (Taylor, cité par Lara, 1997, p. 47).

La critique des penseurs républicains est complétée par celle de K. Marx, avec son concept de liberté formelle. Ce concept pointe du doigt la prétention libérale à affirmer des libertés pour tous sans se préoccuper des moyens matériels permettant à tous de les exercer. Du coup, tout le monde n'a pas accès à ces libertés fondamentales. Seule une classe spécifique bénéficie de ces droits qui, dès lors, apparaissent purement formels à la majorité de la population qui ne fait pas partie de cette classe possédante. D. Gaxie prolonge l'analyse marxiste. Pour lui, il existe un cens¹⁴ caché, puisqu'à côté des inégalités sociales classiques (de genre, de race, de classe, etc.), existe une forme d'inégalité spécifiquement politique entre l'élu, professionnel qui maîtrise le langage et les dossiers et le citoyen qui ne possède pas toujours les ressources informationnelles et langagières lui permettant d'intervenir dans l'espace public (Gaxie, 1978). Ces critiques marxistes du libéralisme politique sont complétées par l'analyse de deux penseurs centraux de l'autonomie, M. Gauchet et C. Castoriadis. Partageant, avec les penseurs de la démocratie

collective de l'individu comme une de ces conditions de choix de vie. cf. par exemple la défense libérale du multiculturalisme proposée par W. Kymlicka (2001).

¹⁴ Dans cette orthographe, le mot cens désigne le seuil d'imposition à partir duquel le citoyen peut devenir électeur. On parle alors d'élections censitaires, ce qui était le cas sous la seconde république.

libérale, les idées d'auto gouvernement de la société et d'autonomie des sujets, ces deux penseurs modernes critiquent pourtant sévèrement le libéralisme politique. Ainsi, pour M. Gauchet (2002), la démocratie est un long processus d'autonomisation qui, après s'être affranchi du religieux dans la détermination des lois, s'affranchit maintenant du politique et sape alors la démocratie en préparant l'avènement d'une société de marché soumise à la loi du profit. Autrement dit, livrée à elle-même, la liberté se retourne contre elle-même : le citoyen s'est libéré de la morale religieuse, mais perd le contrôle de sa propre vie. Il est impuissant car délié des autres citoyens. La sacralisation des libertés négatives, empêche, dit l'auteur de *La démocratie contre elle-même*, la possibilité de voir transformer l'entente majoritaire en « une puissance collective ». Faute d'une régulation politique, le processus d'autonomisation conduit à la mort de la démocratie, à l'impuissance individuelle et collective. Ce processus inexorable d'autonomisation, plus subi que voulu, est à l'opposé de la conception de l'autonomie proposée par C. Castoriadis : « *En philosophie, c'est clair : se donner à soi-même sa loi, cela veut dire que l'on pose des questions et qu'on n'accepte aucune autorité* » (Castoriadis, 1998, p. 1). La démocratie autorise l'autonomie politique qui « *suppose de savoir que les hommes créent leurs propres institutions. Cela exige que l'on essaye de poser ces institutions en connaissance de cause, dans la lucidité, après délibération collective* » (Castoriadis, 1998, p. 2). Dès lors, il faut un lieu pour que se développe cette délibération collective. Ce lieu, c'est l'espace public, mais justement la pensée libérale, c'est sa première faiblesse, en fait uniquement un espace de publicité politique et non un lieu de délibération collective. C. Castoriadis relève une deuxième faiblesse. À partir, de la tripartition de la cité démocratique grecque entre *l'oikos* (la maison, espace privé), *l'agora* (espace public-privé de rencontres) et *l'ecclésia* (espace public-public du pouvoir), C. Castoriadis dénonce la séparation, trop simpliste et trop tranchée, entre espace privé et espace public qui se trouve au cœur de la pensée libérale : « *le libéralisme actuel prétend qu'on peut séparer entièrement le domaine public du domaine privé. Or c'est impossible, et prétendre qu'on le réalise est un mensonge démagogique. Il n'y a pas de budget qui n'intervienne pas dans la vie privée publique, et même dans la vie privée [...]. De même, il n'y a pas de pouvoir qui ne soit pas obligé d'établir un minimum de lois restrictives* » (Castoriadis, 1998, p. 2)

Même si elle s'oppose à une vision élitiste et technocratique de la société démocratique, la théorie libérale de la démocratie n'est donc pas exempte de faiblesses. Les critiques, communautariennes, marxistes, ou autonomistes sont divergentes, mais pointent toutes vers une conception étroite de la liberté (réduite aux libertés négatives) et de l'individu (conçu comme non relié). Ces

critiques théoriques du régime de justification de nos démocraties modernes sont complétées par des réflexions sur la démocratie radicale.

2.2. Les théories de la démocratie radicale

La démocratie radicale est généralement associée à une approche conflictuelle du politique. Elle émerge en 1985, avec l'ouvrage d'E. Laclau et C. Mouffe, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*. Dans cet ouvrage, le vocable « démocratie radicale » désigne une conception dynamique de la démocratie : il s'agit de s'appuyer sur une critique des forces et des faiblesses de la démocratie libérale pour proposer de nouvelles formes d'institutionnalisation du politique. La société démocratique est moins le respect figé d'une constitution que la recherche constante d'une émancipation individuelle et collective toujours plus forte. Cependant cette recherche d'émancipation ne peut pas être un long fleuve tranquille. D'une part, parce qu'existe une domination capitaliste qui s'oppose ainsi à l'autonomie des citoyens et, d'autre part, parce que l'action politique, est, par essence, conflictuelle. C. Mouffe (2002) préconise donc un jeu démocratique qui transforme l'antagonisme destructeur en agonisme intégrateur. En effet, contrairement à « *eris* », une joute verbale ne respectant aucune contrainte formelle, l'*agon* est une confrontation soumise à des règles précises. En se soumettant aux mêmes règles communes, les adversaires ne sont plus des ennemis irréductibles, mais des partenaires qui, en renouant avec une « dynamique des passions » (Mouffe, 2004), déclarent leur foi commune dans la solution démocratique.

Cette vision de la démocratie radicale a le mérite de remettre la conflictualité au centre du jeu démocratique. Cependant, contrairement à ce qu'affirment bien vite de nombreux auteurs, cette vision de la démocratie radicale n'est pas la première dans l'histoire des idées. C'est, en effet, à J. Dewey que revient le mérite d'avoir construit la première théorie de la démocratie radicale¹⁵. Cependant, la vision pragmatique qui oriente la conception de J. Dewey est très différente des approches normatives qui orienteront les penseurs ultérieurs de la démocratie radicale. En effet, la démocratie, pour J. Dewey est la liberté de faire individuellement et collectivement ses propres expériences. « *Si on me demande ce que j'entends par expérience dans ce contexte, je répondrai qu'elle est cette libre interaction des individus avec les conditions environnantes, en*

¹⁵ C'est à J. Zask (2017) que l'on doit ce rappel historique puisqu'elle cite un texte de 1937 de J. Dewey intitulé « la démocratie est radicale » paru dans le N° 6 de la revue « Common Sense ».

particulier avec l'environnement humain, qui aiguise et comble le besoin et le désir en augmentant la connaissance des choses telles qu'elles sont. La connaissance des choses telles qu'elles sont est la seule base solide de la communication et du partage ; toute autre communication signifie la sujétion de certaines personnes à l'opinion d'autres personnes » (Dewey, 1997, p. 5). Définition exigeante de la liberté qui conduit F. Leroux à formuler ainsi la vision radicale de Dewey : *« chez Dewey, la démocratie introduit une expérience autre que l'autorité et doit consacrer d'abord et avant tout l'autorité même de l'expérience »* (Leroux, 1995, p. 22). Comment consacrer cette autorité de l'expérience ? Par l'enquête sociale précise Dewey dans *Le public et ses problèmes* (2008). Cette notion d'enquête sociale articule deux éléments clefs. Le premier est la fin de la dichotomie entre fin et moyen. La démocratie ne consiste pas à choisir la fin (le projet) en laissant l'État libre des moyens. *« De toutes les manières de vivre, la démocratie est la seule qui croit sans réserve au processus de l'expérience en tant que fin et moyen »* affirme Dewey¹⁶ (1997, p. 5). Le deuxième est la notion d'intelligence partagée. La société démocratique ne doit pas reposer sur des dogmes ou des habitudes, mais sur une organisation reposant sur une intelligence collective cherchant à résoudre les problèmes sociaux. La communauté démocratique ne repose pas sur l'usage public de la raison privée comme le soutient Habermas, mais sur la participation du public à l'enquête sociale. *« [...] l'intelligence partagée est la méthode démocratique par excellence et le moyen radical de réaliser une démocratie radicale »* (Zask, 2017, p. 4)

3. Le délibéralisme : une épistémologie de la complexité

En tant que proposition épistémologique, le délibéralisme est une approche interdisciplinaire qui se démarque radicalement du positivisme. Il s'inscrit pleinement dans l'épistémologie de la complexité portée par E. Morin. Dans cette perspective, le délibéralisme est un cadre conceptuel permettant un changement d'échelle. Dans la conceptualisation libérale, le marché joue le rôle d'intermédiaire entre le micro et le macro. Dans le cadre épistémologique délibéral, c'est la délibération qui est le principe commun unifiant les initiatives locales, nationales et internationales. Ainsi, après avoir ancré le délibéralisme

¹⁶ La notion d'expérience chez J. Dewey a (au moins) deux sens : « faire l'expérience de » c'est-à-dire se confronter au monde par les sens, l'intellect, etc. et faire des expériences au sens d'une logique expérimentale calquée sur le modèle scientifique de la science « expérimentale » formuler des propositions pour « résoudre » un problème et les mettre en œuvre pour les tester...

dans une critique de l'épistémologie des Lumières (3.1.) nous plaiderons pour un dépassement du clivage entre économie et politique (3.2).

3.1. Une critique de l'épistémologie des Lumières

Les Lumières, en combattant efficacement les dogmes religieux et l'autoritarisme héréditaire, ont favorisé l'essor des sciences et de la démocratie moderne. Il convient donc de leur rendre un hommage appuyé. Cependant, les Lumières ont aussi servi de prétexte au colonialisme et reposent sur une croyance dans la toute-puissance absolue de la raison qui doit être interrogée. Il ne s'agit pas de condamner les Lumières, mais d'inviter à leur dépassement épistémologique. En effet, au vingtième siècle, les découvertes scientifiques ont contribué à remettre en cause, de manière profonde et durable, ce que N. Amzallag, nomme « le régime du vrai », à savoir l'idée « *d'une intime adéquation entre les affirmations de la science et la réalité des faits* » (Amzallag, 2010, p. 19).

Or ce régime du vrai, la croyance dans une Raison capable de tout expliquer, est en crise. Pour quatre raisons au moins :

- La découverte rationnelle des limites de la raison. Pour expliquer le monde, le décrire tel qu'il est, il faut un langage. Or, comme l'a montré L. Wittgenstein, la structure logique du langage ne peut être décrite à l'intérieur du langage lui-même (Magnin, 2012). Autrement dit, ce qui permet de décrire n'est pas descriptible. Ce qui est vrai pour le langage l'est aussi pour les mathématiques, puisque K. Gödel va, à partir de la découverte qu'il existe des axiomes indécidables (que l'on ne peut ni réfuter ni prouver), démontrer que toute théorie mathématique suffisamment riche est nécessairement soit incohérente (à la fois vraie et fausse) soit indécidable. Autrement dit, aucune théorie ne peut se prouver elle-même.
- Les limites du déterminisme. Dans le « régime du vrai » issu des Lumières, la science classique cherche à maîtriser la nature, ce qui passe par l'adoption des notions de permanence, de prévision, de déterminisme. La même cause produira toujours, dans les mêmes circonstances, le même effet. Or, cette idée est mise à mal. H. Poincaré a montré que les lois d'I. Newton ne pouvaient plus décrire les interactions entre les trajectoires dès que l'on dépassait deux corps. Il est ainsi à l'origine de la notion d'imprédictibilité que l'on retrouve dans les théories du chaos : un système est tellement sensible à ses conditions initiales que l'on ne peut prédire avec certitude son évolution.

- Les limites du réductionnisme. L'idée centrale de la Méthode de R. Descartes est que, pour découvrir la réalité, il faut l'étudier de manière analytique : décomposer l'objet que l'on étudie jusqu'aux éléments les plus simples. Or, ce programme est aujourd'hui contesté par des notions qui traversent les frontières disciplinaires comme celle de système (le tout est plus que la somme des éléments qui le compose) et d'émergence (à partir d'une organisation donnée, le cerveau par exemple, se crée une nouvelle organisation qui a des propriétés différentes de l'organisation initiale à qui elle est liée est sur laquelle elle peut rétroagir, la conscience).
- Les limites de la régularité. Cherchant à établir des lois, la science, pendant longtemps, a cherché des régularités, à éliminer l'irrégulier, l'unique. Or, la biologie a montré que chaque être vivant était unique tandis que, dans *Le Cygne noir*, N. N. Taleb (2011), montre que l'on ne peut connaître le réel si on ignore « la puissance de l'imprévisible », c'est-à-dire si on ne cherche pas à comprendre ces événements qui sont rares, ont un impact extrêmement fort et dont on peut, après coup, reconstruire la logique : l'assassinat à Sarajevo qui déclenche la première mondiale, par exemple.

Ces quatre éléments sont complémentaires et étroitement intriqués les uns aux autres. Ils concourent tous à abandonner l'idée de la Raison toute puissante élucidant la totalité du réel : « *Le vieil idéal scientifique de l'épistémè, l'idéal d'une connaissance absolument certaine et démontrable, s'est révélé être une idole* » (Popper, 1973, p. 286). Toutefois, la crise épistémologique que traverse la science n'est pas seulement due à un décalage entre la révolution de l'épistémè (Foucault, 1966) de la recherche académique et l'évolution lente des disciplines institutionnelles (dont la science économique) souvent empreinte de positivisme comme le souligne N. Azmallag, elle est également due à l'emprise du capitalisme sur les finalités de la science (Habermas, 1973). Dans cette perspective, il s'agit, défend B. de Sousa Santos, de penser une alternative au capitalisme en inventant une épistémologie plurielle qui sorte la réflexion scientifique des murs sclérosants de la techno science. Deux arguments sont avancés dans cette perspective : « [...] *premièrement, la compréhension du monde va bien au-delà de la compréhension occidentale du monde ; deuxièmement les transformations émancipatoires dans ce monde peuvent suivre des grammaires et des scénarios autres que ceux développés par la théorie occidental-centrique, et cette diversité doit être valorisée* » (2015, p. 346).

Ces remarques de B. de Sousa Santos rappellent que les sciences sociales ont la nécessité de contextualiser, dans le temps et dans l'espace, la description des phénomènes sociaux qui sont « *toujours donnés dans le devenir du monde*

historique qui n'offre ni répétition spontanée ni possibilité d'isoler des variables en laboratoire » (Passeron, 2006, p. 81). C'est, en tout cas, dans cette acception que nous utilisons le terme « sciences sociales ». Cependant nous nous inscrivons dans une conception singulière des sciences sociales puisque nous rejetons à la fois le positivisme et la neutralité axiologique. En effet, notre démarche, on l'aura compris à la vue de notre critique épistémologique du « régime du vrai », s'éloigne fortement d'une démarche positiviste demandant au chercheur de regarder « les faits sociaux comme des choses » pour reprendre l'expression célèbre d'E. Durkheim. Elle s'écarte également d'une perspective webérienne demandant au chercheur de suspendre, le temps du recueil des données, tout jugement de valeur. Notre approche des sciences sociales s'inscrit résolument dans un courant pragmatique et constructiviste qui cherche à favoriser la réflexivité des acteurs sociaux en proposant une analyse globale (mais non totale¹⁷) d'une société complexe qui ne cesse d'évoluer en faisant évoluer avec elle le chercheur qui l'étudie. Il ne s'agit donc pas d'offrir une analyse de surplomb de la société et encore moins de proposer une étude interne, micro sociale, engluée dans le réel au point de n'y trouver aucun sens, mais de proposer un modèle intelligible de la complexité sociale à partir d'un point de vue singulier, c'est-à-dire à partir de lunettes théoriques et de présupposés clairement identifiés.

C'est pourquoi, notre approche théorique s'inscrit donc résolument dans une épistémologie de la complexité théorisée par E. Morin (Morin 2006, 1994). Dans *Sociologie* (Morin, 1994), il nous invite, à dépasser les fausses dualités individu/société chercheur distancié/acteur engagé en nous poussant à « *reconnaître la causalité récursive complexe individus-société, ainsi que les causalités récursives entre le sociologue, le politique, l'économique, le démographique, le culturel, le psychologique, etc.* » (Morin, 1994, p. 10). De plus, nous invitant à sortir des sentiers balisés des disciplines reconnues en sciences sociales sans renoncer à intégrer la réflexion philosophique, il renforce les appels de D. Wolton (2012) à l'indiscipline et ceux de P. Corcuff (2012) à un dialogue enfin apaisé entre sciences sociales et philosophie. Par là même, il rappelle la démarche de P. Kropotkine (1913) : c'est en s'émancipant de ses liens disciplinaires que le chercheur contribue à émanciper le citoyen qu'il ne doit jamais cesser d'être. Au final, l'épistémologie de la complexité nous

¹⁷ Selon la distinction proposée par P. Corcuff (2012) qui propose ainsi d'éviter deux écueils : celui de la « nostalgie de la totalité » et celui de « l'éclatement post-moderne dans le *small is beautiful* » (p. 278). Il résume ainsi sa démarche : « (...) je défends la voie décalée d'un global qui ne prétende pas au total. C'est-à-dire la possibilité d'une vision générale d'un monde pluriel plutôt que la connaissance totale d'un monde entièrement cohérent » (p. 19).

rappelle que notre modèle d'intelligibilité du social (en l'occurrence le délibéralisme) doit, à la fois, avoir l'ambition d'éclairer divers aspects du social au travers d'une interdisciplinarité féconde¹⁸ sans, pour autant, avoir la prétention de proposer un schéma d'analyse globale d'une réalité qui serait immuable.

Second point, qui prolonge la critique de la rationalité omnisciente évoquée ci-dessus, seul, démontre B. de Sousa Santos (2015), un « savoir prudent », conscient de son incapacité à saisir la totalité de la complexité humaine, peut favoriser l'émancipation. C'est pourquoi nous considérons le délibéralisme comme un « savoir prudent » : non pas une argumentation disant la vérité sur la globalité du monde, mais un régime de justification, c'est-à-dire un discours normatif donnant un sens unificateur et simplificateur à un mode complexe et divers. Dans le cas de ce savoir prudent, l'articulation entre l'économie et le politique est essentielle.

3.2. Pour un dépassement de l'opposition entre économie et politique

La coupure épistémologique entre science économique et science politique est un obstacle important aux changements des représentations sociales de ce qu'est l'économie. En effet, elle ne rend pas compte de manière satisfaisante de la réalité empirique où les imbrications entre ces deux sphères sont étroites (du mouvement mutualiste aux entreprises publiques, en passant par les appels d'offres de l'administration). Surtout, elle ne permet pas d'analyser la crise actuelle qui n'est pas uniquement financière et industrielle, mais aussi politique (recherche de nouvelles modalités d'intervention des États) et symbolique (difficile conception d'un nouveau modèle de société plus durable et moins inégalitaire). Il faut donc défendre une vision complexe des sciences sociales, c'est-à-dire qui s'efforce de relier ce que les disciplines universitaires ont séparé (Morin, 2006), renoncer à des approches monodisciplinaires sclérosantes au profit d'approches interdisciplinaires ouvrant de nouvelles perspectives (Orlean, 2013). À ce sujet, nous pouvons formuler deux idées invitant au dépassement des disciplines anciennes :

– Première idée : la césure entre politique et économie conduit à penser la régulation économique en dehors de son cadre démocratique. La politique économique ordo-libérale actuellement à l'œuvre dans l'Union européenne,

¹⁸ Comme le note S. Olivési, une telle interdisciplinarité est « *d'abord une indiscipline [...], la discipline est trop souvent synonyme de sclérose, de dogmatisme, de repli sur soi identitaire et de fermeture* » (Olivési, 2007, pp. 8-9)

s'appuie sur la force de son cadre normatif : le libéralisme. Or, la force de cette vision singulière du vivre ensemble provient, justement, de l'articulation cohérente de trois éléments : une théorie politique de la démocratie (le libéralisme politique), un principe de régulation simple de l'économie (la concurrence), une vision symbolique convergente avec ces deux éléments (le positivisme utilitariste des Lumières). Cette congruence entre politique, économique et symbolique explique, à nos yeux, la vigueur et la persistance dans le temps de cette construction idéologique. Construction qui possède pourtant une faiblesse conceptuelle forte : la séparation entre le citoyen (individu jouissant de droits) et l'agent économique (individu soumis aux lois du marché). De ce fait, la sphère économique qui bénéficie pourtant du principe fondamental de la démocratie libérale (la liberté individuelle de choisir) échappe aux règles de la démocratie : ce ne sont pas les hommes qui donnent des lois à l'économie, mais l'économie qui impose sa loi pseudo naturelle (la libre concurrence) aux hommes.

– Deuxième idée : à l'époque actuelle, renouer les liens entre économie et politique réclame une prise en compte du symbolique. Dans l'acception la plus courante, le symbolique est ce qui donne sens à la société (Tarot, 2003). Plus précisément, le symbolique est la société qui se comprend elle-même, qui prend conscience d'elle-même. Mais si le symbolique fonde un ordre propre, les symboles ne renvoient pas uniquement à un référent, mais s'articulent les uns aux autres dans un réseau complexe de significations. Le symbolique est donc un réseau de significations que l'individu va intérioriser au cours de la socialisation, une structure sociale inconsciente qui va déterminer sa manière de comprendre le monde. Une telle définition a l'avantage de souligner la persistance du symbolique dans nos sociétés. Cependant, comme le relève justement C. Castoriadis (1975), cette approche classique a tendance à figer le social, à soumettre l'individu à des structures symboliques qui lui échappent et le déterminent entièrement. C'est pourquoi notre vision du symbolique (la circulation et l'opposition des discours de sens, en un mot, la construction conflictuelle des croyances sociales) est différente, plus dynamique. Le symbolique résulte d'une tension permanente faite de conflits récurrents et d'emprunts réciproques entre deux pôles opposés : le pôle autonome du symbolique constitué de constructions immanentes (science, idéologie, utopie, etc.) et le pôle hétéronome composé de constructions qui font référence à la transcendance (religion, cosmogonie, mythologie, etc.) (Dacheux, 2008).

Conclusion

Pour ouvrir de nouvelles perspectives théoriques, il convient d'opérer une nouvelle articulation entre économique, politique et symbolique, qui ne postule pas une différence de nature entre régulation économique et régulation démocratique. Si l'on conserve la congruence intellectuelle entre les trois dimensions du social qui fait la force du libéralisme tout en renonçant à la séparation qu'il opère entre démocratie et économie, on débouche sur de nouvelles perspectives théoriques permettant de construire un nouveau paradigme économique. C'est ce qu'avait très bien compris, K. Polanyi, qui dans *La grande transformation* (1983) comme dans ses *Essais* (2008), insiste sur la notion d'encastrement : « *En règle générale, l'économie de l'homme est immergée dans ses relations sociales* » (Polanyi, 2008, p. 524). Comme le souligne F. Dourson (2009), cette notion d'encastrement recèle trois dimensions : la non-séparation (l'économie n'est pas une sphère isolée des autres sphères sociales), la hiérarchisation (le marchand est subordonné à l'économique lui-même subordonné au social), l'imbrication (le social contient l'économique qui contient le marchand). Autrement dit, en ce début de vingt et unième siècle, pour penser un nouveau paradigme économique, il faut l'inscrire dans une conceptualisation plus globale, celle multidimensionnelle des sciences sociales, qui enchâsse l'économie dans le cadre plus large de la société démocratique.

Bibliographie

- AMZALLAG, N. (2010), *La réforme du vrai, enquête sur les sources de la modernité*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer.
- BERLIN, I. (1969), *Eloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy.
- BIDET, A., QUÉRÉ, L., TRUC, G. (2011), « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », introduction du livre de J. DEWEY, *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte.
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Galimard.
- CAILLÉ, A. (2008), « Présentation », *Mauss*, N° 30.
- CASTORIADIS, C. (1998), « L'individu privatisé », *Le monde diplomatique*, février.
- CASTORIADIS, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CORCUFF, P. (2012), *Où est passée la critique sociale ?*, Paris, Mauss/La Découverte.
- DACHEUX, E. (2008), « Pour une définition dynamique du symbolique », *Bulletin de la SFSIC*, N° 3.
- DACHEUX, E., GOUJON, D. (2017), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses.
- DEWEY, J. (2008), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard (1925).
- DEWEY, J. (1997), « La démocratie créatrice : la tâche qui nous attend », *Horizons philosophiques*, vol 5, N° 2 (1939).
- DOURSON, F. (2009), « La décroissance et l'ESS à la lumière de la théorie institutionnelle de Polanyi », in E. DACHEUX & D. GOUJON. (dir.), *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*, Paris, Houdiard.
- FOUCAULT, M. (2012), *Du gouvernement des vivants*, Paris, Seuil.
- FOUCAULT, M. (1966), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- GAUCHET, M. (2002), *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- GAXIE, D. (1978), *Le cens caché*, Paris, Le Seuil.
- GRAEBER, D. (2001), *Toward an Anthropological Theory of Value*, New York, Palgrave.
- HABERMAS, J. (1973), *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard.
- KROPOTKINE, P. (1913), *La science moderne et l'anarchie*, Paris, P.-V Stock & Cie.
- LACLAU, E., MOUFFE, C. (1985), *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*, London, Verso.
- LARA P. de (1997), *La liberté des modernes de Charles Taylor*, Paris, PUF.
- LEFORT, C. (1986), *Essais sur le politique : XIXème et XXème siècles*, Paris, Seuil.
- LEROUX, F. (1995), « Démocratie et expérience : introduction à la démocratie créatrice de John Dewey », *Horizons philosophiques*, Vol. 5, N° 2.

- LORDON, F., ORLEAN, A. (2006), « Genèse de l'Etat et de la monnaie » : le modèle de la potentia multitudinis », consulté en juin 2007 sur <http://frederic.lordon.perso.cegetel.net>
- LIVET, P. (2001), « Valeurs (philosophie) », *Encyclopédia Universalis*.
- MAGNIN, T. (2012), « Vérité et liberté dans le domaine de la science », www.catholiques.aladefense.cef.fr/IMG/pdf/Conf_Th_Magnin.pdf consulté le 10/10/2012.
- MANIN, B. (1985), « Volonté générale ou délibération ? », *Le Débat*, N° 33.
- MORIN, E. (2006), *L'éthique*, Paris, Seuil.
- MORIN, E. (1994), *La complexité humaine*, Paris, Flammarion.
- MOUFFE, C. (2004), « Le politique et la dynamique des passions », *Rue Descartes*, N° 45/46.
- MOUFFE, C. (2002), « La "fin" du politique et le défi du populisme de droite », *Mauss*, N° 20.
- OLIVÉSI, S. (dir.) (2007), *Introduction à la recherche en SIC*, Grenoble, PUG.
- ORLÉAN, A. (2013), « Entretien avec André Orléan », *Revue de la régulation*, N°14.
- PASSERON, J.C. (2006), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel.
- PERRIN, J. (2010), « Remettre la valeur au cœur des débats en sciences économiques », texte en ligne sur le site de PEKEA, consulté le 31 juillet.
- POLANYI, K. (2008), *Essais*, Textes réunis et présentés par M. Cangiani et J. Maucourant, Paris, Seuil.
- POLANYI, K. (1983), *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944).
- POPPER, K. (1973), *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, (1959).
- SCHMITT, B. (1984), *Inflation, chômage et malformations du capital*, Paris, Economica.
- SOUSA SANTOS B. de (2015), *Épistémologies du Sud, Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Desclée de Brouwer.
- TALEB, N.N. (2011), *Le Cygne noir, la puissance de l'imprévisible*, Paris, Les Belles Lettres.
- TAROT, C. (2003), « Les lyncheurs et le concombre ou de la définition de la religion quand même », *Mauss*, N° 22.
- WOLTON, D. (2012), *Indiscipline*, Paris, Odile Jacob.
- ZASK, J. (2017), « La démocratie entre la radicalité de Dewey et les expériences paysannes », in séminaire Etape N° 24, publié sur le site Grand Angle libertaire.

This yearly series of working papers (WP) aims to publish works resulting from the scientific network of CIRIEC. The WPs are subject to a review process and are published under the responsibility of the President of the International Scientific Council, the president of the scientific Commissions or the working groups coordinators and of the editor of CIRIEC's international scientific journal, the *Annals of Public and Cooperative Economics*.

These contributions may be published afterwards in a scientific journal or book.

The contents of the working papers do not involve CIRIEC's responsibility but solely the author(s') one.

The submissions are to be sent to CIRIEC (ciriec@uliege.be).

Cette collection annuelle de Working Papers (WP) est destinée à accueillir des travaux issus du réseau scientifique du CIRIEC. Les WP font l'objet d'une procédure d'évaluation et sont publiés sous la responsabilité du président du Conseil scientifique international, des présidents des Commissions scientifiques ou des coordinateurs des groupes de travail et du rédacteur de la revue scientifique internationale du CIRIEC, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

Ces contributions peuvent faire l'objet d'une publication scientifique ultérieure.

Le contenu des WP n'engage en rien la responsabilité du CIRIEC mais uniquement celle du ou des auteurs.

Les soumissions sont à envoyer au CIRIEC (ciriec@uliege.be).

This working paper is indexed and available in RePEc
Ce working paper est indexé et disponible dans RePEc

ISSN 2070-8289
ISBN 978-2-931051-15-3
EAN 9782931051153
<http://doi.org/10.25518/ciriec.wp201916>
D/2019/1406/16-d

WP Collection 2019

- 2019/01 Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN
- 2019/02 Recent Evolutions of the Social Economy in the European Union
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN
- 2019/03 Evolución reciente de la economía social en la Unión Europea
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN
- 2019/04 Die jüngsten Entwicklungen der Sozialwirtschaft in der Europäischen Union
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN
- 2019/05 Recente ontwikkelingen in de sociale economie in de Europese Unie
Rafael CHAVES & José Luis MONZÓN
- 2019/06 Italian cooperatives: an analysis of their economic performances, employment characteristics and innovation processes based on combined use of official data
Carlo BORZAGA, Manlio CALZARONI, Chiara CARINI, Massimo LORI
- 2019/07 Rôle de l'Innovation Sociale dans le Développement Socioéconomique au Maroc : Premières Constatations à partir de la Littérature, et Etude de Cas de 4 Associations Socialement Innovantes
Abdellatif BOUAZZA & Youssef NAFIL
- 2019/08 De l'intérêt de créer un nouveau concept : la lucrativité limitée
Laetitia DRIGUEZ
- 2019/09 International City Network and Public-Private Cooperation for Urban Water-Environment Management: A Study of Japanese Public Water Services' Overseas Expansion
Naoki FUJIWARA
- 2019/10 Partnering with Civil Society Organizations. The role of volunteers and not for profit organizations in the provision of welfare services
Federica VIGANÒ & Andrea SALUSTRI
- 2019/11 ICT and Ethical Finance: Fostering Social Innovation and Financial Inclusion
Gian-Luca GASPARINI & Aurora PROSPERO
- 2019/12 New Trends in the Social and Solidarity Economy Regarding Agriculture and Food: A Comparison between France and India
Antoine PERRIN
- 2019/13 Workers BuyOut: why employee-owned enterprises are more resilient than corporate business in time of economic and financial crisis?
The case of Emilia-Romagna Region
Andrea BASSI & Alessandro FABBRIO
- 2019/14 How Social Enterprises Contribute to Alternative Food Systems
Anastasia COSTANTINI, Gianluca PASTORELLI & Alessia SEBILLO

- 2019/15 Measuring the Impact of a Social Enterprise – Case Study CONCORDIA Bakery, Romania
Irina-Sinziana OPINCARU & Doina CRÂNGAȘU
- 2019/16 Vers un nouveau paradigme ancré dans les pratiques d'économie solidaire : le délibéralisme
Éric DACHEUX & Daniel GOUJON



© CIRIEC
No part of this publication may be reproduced.
Toute reproduction même partielle
de cette publication est strictement interdite.

CIRIEC (International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy) is a non-governmental international scientific organization.

Its objectives are to undertake and promote the collection of information, scientific research, and the publication of works on economic sectors and activities oriented towards the service of the general and collective interest: action by the State and the local and regional public authorities in economic fields (economic policy, regulation); public utilities; public and mixed enterprises at the national, regional and municipal levels; the so-called "social economy" (not-for-profit economy, cooperatives, mutuals, and non-profit organizations; etc.).

In these fields CIRIEC seeks to offer information and opportunities for mutual enrichment to practitioners and academics and for promoting international action. It develops activities of interest for both managers and researchers.

Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale.

Ses objectifs sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ; les services publics ; les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ; « l'économie sociale » : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif ; etc.

Le CIRIEC a pour but de mettre à la disposition des praticiens et des scientifiques des informations concernant ces différents domaines, de leur fournir des occasions d'enrichissement mutuel et de promouvoir une action et une réflexion internationales. Il développe des activités qui intéressent tant les gestionnaires que les chercheurs scientifiques.



INTERNATIONAL CENTRE OF RESEARCH AND INFORMATION
ON THE PUBLIC, SOCIAL AND COOPERATIVE ECONOMY - AISBL

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION
SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPÉRATIVE - AISBL

Université de Liège | Quartier Agora | Place des Orateurs 1 | Bâtiment B33 -
boîte 6 | BE-4000 Liège (Belgium) | T +32 (0)4 366 27 46 | F +32 (0)4 366 29 58
ciriec@ulg.ac.be | www.ciriec.ulg.ac.be